**N° 7331**

**Projet de loi relatif à la construction d’une maison de soins à Bascharage**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Résumé**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet le financement de la construction d’une maison de soins à Bascharage et ceci dans le souci de tenir compte des évolutions telles que le vieillissement de la population et l’augmentation de l’espérance de vie.

Selon la définition du rapport général sur la protection sociale au Grand-duché de Luxembourg, une maison de soins est *« un service qui garantit un accueil gérontologique et des soins, principalement de jour et de nuit et pour une durée non limitée dans le temps, à au moins trois personnes, en leur offrant entre autres des prestations d'hébergement, d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, de guidance psycho-médico-sociale, d'animation et de loisir, d’aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie, les tâches domestiques et le soutien stationnaire pris en charge par l'assurance dépendance, et dont les usagers nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d’aides et de soins. »*

De manière générale, ce projet de construction fait suite au débat d’orientation à la Chambre des députés sur le financement des grands projets d’infrastructure réalisés par l’Etat (doc. parl. N°6723).

D’après les derniers chiffres du Statec du 1er janvier 2016, 111 759 personnes âgées de 60 ans et plus résident au Luxembourg. Lors du recensement de 2011, leur nombre était de 97 701, soit une augmentation de 14 058 ou encore de 14.4%.

De même, l’espérance de vie est en constante augmentation, et ceci aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Néanmoins, l’accroissement est légèrement plus important pour les hommes. Depuis le milieu des années 1980, elle a augmenté de 9.9 années pour les hommes et de 7.1 années pour les femmes. En 2014, les femmes âgées de 60 ans pouvaient espérer encore vivre 26.8 années tandis que l’espérance de vie des hommes à cet âge était de 23.4 ans.

Une analyse par canton de la structure de la population ciblée sur les personnes âgées de 65 ans et plus montre que le besoin en lits stationnaires est important dans le canton de Capellen. A l’heure actuelle, le canton dispose d’un CIPA et d’une maison de soins offrant au total 190 lits pour une population 65+ de 5.929 personnes (Statec, 2011). Selon l’Inspection générale de la sécurité sociale, le canton de Capellen compte au 31.12.2016 un total de 978 personnes dépendantes bénéficiaires de l’assurance dépendance.

La maison de soins à Bascharage aura par sa capacité d’accueil et par sa conception une vocation intégrale : l’éventail des aides et des assistances prodiguées ira du simple service à la prise en charge globale, voire à l’assistance intensive. Ces aides ne répondront pas à des normes établies, mais s’orienteront et s’adapteront aux besoins réels de chaque personne concernée.

Il s’agit de créer un habitat qui, de par sa conception et sa flexibilité, offre aux personnes âgées une « maison » répondant à leurs exigences sans faire de distinction, ni dans l’équipement de la chambre, ni dans la localisation de celle-ci dans le centre.

Conformément aux directives du programme national du Ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région, le centre sera ouvert vers l’extérieur, dont les différentes structures et services (magasins, salle polyvalente, salle des fêtes, cafétéria…) favoriseront la vie sociale et la communication entre générations. Cette ouverture vers l’extérieure sera également reflétée dans la conception du programme de construction de la future maison de soins.